

Demande d'inscription

Pôle de sensibilisation de Kerval Centre Armor

Centre de tri et de valorisation matière Générés

GRUPE SCOLAIRE

Nom de l'école : _____
Nom du responsable : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Téléphone : _____ Téléphone portable : _____
Email du contact ou de l'école : _____

Date définie avec le syndicat : _____
Heure d'arrivée prévue : _____ Heure de départ prévue : _____

Nombre d'élèves : _____
Niveau scolaire : _____
Nombre d'accompagnateurs : _____

Tableau des effectifs à remplir en page 2

Je soussigné(e) _____, confirme la demande d'inscription, atteste avoir pris connaissance de la convention d'accueil et me porte garant du groupe.

Fait à : _____, le : _____ Signature :

Ce document doit être retourné à Kerval Centre Armor, minimum 15 jours avant la visite



TABLEAU DES EFFECTIFS

A rEmPllr lmpÉrAtlvEmEnt

nombre d'accompagnateurs : 1 pour 10 élèves minimum

	Noms et Prénoms	ACComPAgNAteur(s)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		



Générís
Centre de tri et de valorisation matière

Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

• Centre de tri Générís | Z.I. des Châtelets | rue du boisillon | 22440 Ploufragan

• Kerval Centre Armor | 69, rue de Chaptal | CS 70556 | 22005 Saint-Brieuc CEDEX 1
tél. service communication : 02 96 52 00 05 | communication@kerval-centre-armor.fr

Convention d'accueil et de visite

Pôle de sensibilisation de Kerval Centre Armor

Centre de Tri et de Valorisation Matière Générés

GROUPE SCOLAIRE

Entre Etablissement scolaire Nom : _____ _____ _____ Adresse : _____ _____ _____	Et KERVAL CENTRE ARMOR 69, rue de Chaptal 22000 Saint-Brieuc
---	---

La visite du centre de tri et de valorisation matière Générés a pour objet de permettre aux enfants de découvrir la gestion des déchets dans son ensemble, de la fabrication d'un produit à sa valorisation.

Comme le rappelle la circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 du Ministère de l'Education nationale : «*L'organisation générale des activités et le rôle de chaque participant doivent être définis avec précisions. Il importe en particulier, que soient clairement explicités, d'une part ce qui relève de l'organisation pédagogique (qui est de la responsabilité de l'enseignant) et, d'autre part, ce qui relève des mesures de sécurité à mettre en oeuvre. L'organisation et la préparation de ces séances font l'objet d'une concertation entre les différents partenaires. Ces dispositions revêtent une importance d'autant plus grande que ces activités se déroulent dans un milieu comportant des risques particuliers*».

Dans cet esprit, la présente convention définit de façon explicite les grands principes de l'organisation pédagogique, des responsabilités et des mesures de sécurité à mettre en œuvre lors de la visite du centre de tri des déchets ménagers Générés.

Article 1 -Objectifs

La visite du pôle de sensibilisation Générés a pour objectif de permettre aux enfants des classes de l'enseignement primaire de cycle 3 et des classes du second cycle (collège, lycée) de :

- ④ Découvrir les enjeux de la gestion des déchets,
- ④ Comprendre la notion d'économie circulaire,
- ④ Connaître les gestes de prévention et de réduction des déchets,
- ④ Savoir trier les déchets et ce qu'ils deviennent,
- ④ Sensibiliser au Développement Durable,

A l'issue des visites, les participants comprennent mieux la notion de filières et sont sensibilisés à l'importance de la qualité du tri des déchets.



Article 2 -Les classes reçues et les effectifs admis

Le pôle de sensibilisation de Kerval Centre Armor reçoit les élèves à partir du CM1 dans la limite de 30 élèves., sachant que les visites au sein de l'outil industriel se font par groupe de 15 élèves maximum, pour des questions de sécurité. Le 2nd groupe reste alors en salle pédagogique afin de participer à différents ateliers de sensibilisation.

Dès retour du 1er groupe en salle, le 2nd part en visite.

Article 3 -Responsabilité des parties

La visite se déroule selon des dates et horaires convenus d'un commun accord entre les deux parties.

Les activités liées à la visite s'exercent sous la responsabilité pédagogique des enseignants, à charge pour eux de définir les conditions d'exercice des activités et les règles de sécurité à mettre en oeuvre notamment en matière d'encadrement (circulaire n°99-136 du 21/09/99 sur les sorties scolaires).

Article 4 -Assurances

Durant la visite, les assurances responsabilité civile et individuelles accidents corporels sont obligatoires pour toutes les personnes (y compris les accompagnateurs bénévoles) qui participent. La vérification des attestations est de la responsabilité de l'enseignant. Kerval Centre Armor a une assurance responsabilité civile couvrant les dommages inhérents à l'organisation de visite. Du point de vue des responsabilités civile et pénale, l'enseignant comme le syndicat restent personnellement responsables si ceux-ci commettent une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève.

Article 5 -Consignes de sécurité

En début de visite le responsable du Syndicat rappelle à tous les règles de sécurité.

- ④ il signale les zones interdites et éventuellement les endroits dangereux lors des visites,
- ④ il précise à l'enseignant et aux accompagnateurs leur rôle respectif en matière de surveillance,
- ④ il sensibilise les élèves à la spécificité du lieu dans lequel ils vont évoluer, lieu de travail non adapté aux enfants et dans lequel il ne faut pas courir, chahuter, monter, escalader ni crier.
- ④ ces prescriptions sont expliquées afin de leur conférer un caractère éducatif.
- ④ lors de la visite dans l'usine, les visiteurs sont munis de casques audio. Ne pas enlever le casque durant la visite ni dégrader le matériel.
- ④ tout prélèvement d'objet ou de produit est interdit.

La visite sera interrompue en cas de non respect des règles de sécurité ou des consignes du guide.

Article 6 -Le rôle de SUEZ Environnement, exploitant du site

En fonction de l'activité du centre de tri, SUEZ ENVIRONNEMENT donne des consignes spécifiques au guide de Kerval Centre Armor. SUEZ ENVIRONNEMENT peut faire reporter la visite en cas de force majeure.

Fait à Saint-Brieuc, le _____

Pour l'établissement scolaire ,
Le (La) directeur (trice)

Pour KERVAL CENTRE ARMOR
Le Président

